



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DU HAUT-RHIN

4 RUE DE CHEMNITZ - BP 2295 - 68069 MULHOUSE CEDEX 2

Tel : 03.89.33.14.40 – Email : comite@basket68.com

Sites internet : www.basket68.com et www.facebook.com/comite.basket.68

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR N° 4 SAISON 2023-2024 DU 7 JUIN 2024 A MULHOUSE

Les membres du Comité Directeur se sont réunis le vendredi 7 juin 2024 à MULHOUSE à 19 h 30.

Présents : Mmes Bettina KOHLER - Cindy KOHLER-SUPIC - Sandra LAMOUCHE - Jeannine MERCIER - Chantal TSCHAEN.

MM. Luc BAUMANN – Emmanuel CORRADO – Jérôme DHOLLANDE – Geoffroy KAEMMERLEN – Benoit KLEIBER - Laurent JOLIMET – Pierre KRICK - José MORENO – Gérard NAAS – Alain RINGEISEN.

Excusés :- Mmes Edith FREY - Nathalie GESSIER – Julie GREGOIRE - MM. Daniel DESESTRETS - Serge KREBS – Eric RUNSER – Bruno SCHAFFNER.

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Du comité directeur n°3 du 5 avril 2024

Le PV n°3 du comité directeur du 5 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Des bureaux n° 11 du 15 avril 2024 et n° 12 du 13 mai 2024

Les PV n° 11 du 15 avril 2024 et n° 12 du 13 mai 2024 sont approuvés à l'unanimité.

2) COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Licences

Le CD68 comptabilise à ce jour 7514 licences

- Appel à candidature pour un conseiller technique

Le Président a rencontré plusieurs candidats pour le poste de conseiller technique. Cette embauche aura lieu au 1^{er} septembre 2024.

- Comité Directeur de la Ligue du Grand-Est

Le Président a assisté au dernier Comité Directeur de la Ligue du Grand-Est. Pour les élections à la Ligue du Grand-Est, il est à noter qu'il y a 31 candidatures pour 27 postes à pourvoir.

3) ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 28 JUIN 2024

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- 2) Allocution du Président Départemental
- 3) Approbation des PV de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la saison 2022/2023
- 4) Rapport moral de la Secrétaire Générale
- 5) Intervention de M. Stéphane KROEMER, Représentant de la FFBB
- 6) Bilan capital-points
- 7) Rapport financier du Trésorier Général
- 8) Rapport des réviseurs aux comptes
- 9) Rapport du Commissaire aux comptes
- 10) Adoption du rapport financier et quitus au Trésorier Général
- 11) Affectation du résultat de l'exercice antérieur
- 12) Présentation et adoption du budget prévisionnel 2024/2025
- 13) Désignation des Réviseurs aux Comptes pour l'exercice 2024/2025
- 14) Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de la FFBB 2023/2024
- 15) Remise des récompenses
- 16) Intervention des personnalités
- 17) Divers

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

- 1) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- 2) Election des membres du Comité Directeur, mandature 2024-2028 – 1^{er} tour
- 3) Résultat du 1^{er} tour des élections
- 4) 2^{ème} tour des élections (sous réserve)
- 5) Résultat du 2^{ème} tour des élections (sous réserve)
- 6) Election du Président du Comité Départemental du Haut-Rhin
- 7) Validation par l'AG du Président du Comité Départemental
- 8) Clôture des assemblées générales

4) POINT SUR LES CANDIDATURES AU CD68 POUR LA MANDATURE 2024-2028

Nom - Prénom	Date de naissance	Club
DESESTRETS Daniel (médecin)	28/06/1969	PMBA
BAUMANN Luc	02/11/1961	EGUISHEIM
CORRADO Emmanuel	06/11/1986	DESSENHEIM
DHOLLANDE Jérôme	13/02/1984	HA 68
EBERLIN Peggy	03/09/1977	RIEDISHEIM
FREY Edith	02/01/1966	RIXHEIM

GREGOIRE Julie	11/02/1987	DESSENHEIM
JOLIMET Laurent	15/12/1965	HA 68
KAEMMERLEN Geoffroy	28/09/1981	RIEDISHEIM
KAYSER Isabelle	06/02/1964	ILLFURTH
KLEIBER Benoit	03/09/1979	ALTKIRCH
KOHLER Bettina	13/01/1959	ZILLISHEIM
KOHLER-SUPIC Cindy	05/07/1993	ZILLISHEIM
KRICK Pierre	15/03/1988	WINTZENHEIM
LAMOUCHE Sandra	22/01/1969	HA 68
LARUE Anthony	19/04/1994	RIMBACH
LOISEL Corinne	31/12/1969	MPBA
MERCIER Jeannine	02/06/1959	BERR/STAFF
MORENO José	18/04/1961	HA 68
NAAS Gérard	26/12/1949	ROSENAU
RUNSER Eric	20/03/1991	CARSPACH
SCHAFFNER Bruno	02/02/1962	REININGUE
SCHEER Guillaume	06/09/1994	MPBA
SCHMITT Natacha	30/06/1991	CARSPACH
TSCHAEN Gilles	26/09/1958	SPECHBACH

5) SITUATION FINANCIERE

L'exercice comptable s'est terminé le 31 mai dernier. Les réviseurs aux comptes viendront le 24 juin 2024 pour contrôler les comptes qui seront présentés aux clubs lors de l'assemblée générale du 28 juin 2024.

6) APPROBATION DES REGLEMENTS SAISON 2024-2025

REGLEMENT FINANCIER

TARIFS DEPARTEMENTAUX

-suppression ligne : « achat d'un bloc de feuilles de marque »

FORFAITS

- préciser championnats « 5x5 »
- remplacer coupe Tarmak par coupe U15
- ajouter « championnat 3x3 » : 50€ forfait et forfait général

AMENDES ADMINISTRATIVES

- feuille emarque non récupérée sur FBI et remplie sur bloc papier : 20€ (auparavant 60€)
- feuille faite manuellement sur emarque : 20€
- non-envoi score 20 € (e-marque) et non-envoi feuille (e-marque) 20 €
- feuille déclarée perdue : rajouter « (après trois semaines) »
- participation irrégulière à une rencontre : 75€ (auparavant 60€)
- non-respect des règles de brûlage : «30 € (auparavant 20€)
- ajout : « Non-respect de l'écart maximal en minibasket : 30€ »

ARBITRAGE

- indemnité de match jeunes (U13 à U18) : 28€ (auparavant 22€ pour U13-U15 et 26€ pour U17)
- indemnité de match seniors : 32€ (auparavant 29€)
- suppression ligne : « non-retour de documents administratifs dans les délais 10€ »

Les pénalités infligées pour manquement des arbitres ne seront plus facturées aux clubs mais déduites du montant des indemnités versés aux arbitres par virement.

- retour de convocation sans justification médicale : 18€ (auparavant 15€)
- absence à l'une des ½ journées de rentrée (pré-saison) : 25€ (auparavant 20€)
- ajout : « Non-respect volontaire du Règlement Sportif départemental : 40€ »
- indemnité de tournoi 3x3 U13 à Seniors : rajouter « organisé par le CD68 »

PRIX DES LICENCES

-part du CD68 sur le socle de base : 14€ (auparavant 13€)

REGLEMENT SPORTIF

Article 1 – Délégation

§2 : Les tournois et rencontres amicales doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ; la publication au BO officialise la ou les rencontres qui sont alors jouées sous l'égide de la FFBB.
(auparavant : faire une demande d'autorisation préalable, demande écrite 8 jours avant avec le règlement)

Article 8 – Pluralité de salles

§1 supprimé (auparavant : en début de saison les clubs doivent informer le comité de l'adresse exacte des salles où se joueront les rencontres)
§2 : toute modification du lieu où doit se dérouler une rencontre doit être faite sur FBI via dérogation ; celle-ci est automatiquement acceptée : ni l'adversaire ni le CD ne doivent la valider.
(auparavant : modification de lieu doit être envoyée au CD68)

Article 12 – Ballon

§2 supprimé (auparavant : sur terrain neutre, chaque équipe doit fournir au moins un ballon)
§3 taille des ballons : mise à jour des catégories (U20 → U21, U17 → U18) et changement pour les U7 : taille 5 (auparavant : taille 3)

Article 13 – Equipement

§2 : Huit personnes sont autorisées sur le banc en plus des remplaçants (auparavant : cinq)
§2 Réécriture : Le comportement de toute personne assise sur le banc d'équipe engage sa responsabilité sportive et disciplinaire. + la 2^{ème} phrase en dernier.
§4 ajout : « Sur terrain neutre, l'équipement sera fourni par le club utilisant habituellement la salle ».

Article 14 – Durée des rencontres

mise à jour des catégories (U20 → U21, U17 → U18)
suppression de la ligne de titres intermédiaires avec « temps de repos », tableau uniformisé.

Article 15 – Etablissement du calendrier

mise à jour des catégories (U20 → U21, U17 → U18)
Changement : possibilité de fixer des rencontres le samedi en jeunes dès 13h30 (auparavant : 14h)

Article 17 – Demande de remise de rencontre exceptionnelle

§3 Procédure pour une rencontre remise après le vendredi 16h (auparavant : 12h)

Article 18 – Insuffisance de joueurs

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 5 joueurs en tenue ne peut pas démarrer la rencontre.
Suppression de tout le reste du paragraphe. (auparavant : procédure avec entre-deux initial dans le cercle par l'arbitre qui siffle ensuite la fin de rencontre)

Article 19 – Retard d'une équipe

§2 correction de syntaxe et de temps : « Toutefois, si une équipe se présente après ce délai et que les officiels et adversaires sont toujours présents, la rencontre doit avoir lieu. »

Article 20 – Forfait

§7 (rencontre non jouée à la fin du championnat) : suppression de la mention « hors minibasket ».

Article 23 – Désignation des officiels

§1 suppression de la fin de phrase « dès lors qu'elle en a reçu délégation du Bureau ».

Article 29 – Remboursement des frais

§1 Caisse de péréquation : débiter par « Pour le championnat 5x5 » (auparavant : « pour le championnat régulier hors coupes et phases finales »)

§2 nouveau : « Pour les coupes et phases finales, le CD68 facturera les frais d'arbitrage au club a posteriori. Les arbitres recevront l'indemnité par virement. » (auparavant : paiement sur place en espèces ou chèques)

Article 30 – Marque et résultats

§4 envoi des éventuelles feuilles de marque papier : « doit parvenir au siège de l'organisme au plus tard dans les deux jours suivant la rencontre, sous format numérisé de préférence, ou par dépôt au secrétariat. » (auparavant : doit être postée le premier jour ouvrable en lettre prioritaire à partir de la France)

Article 32 – Licences

§1 Le nombre maximal de joueurs autorisés sur la feuille de marque est de 8 en minibasket, 10 en jeunes et 12 en seniors. (auparavant : 10 en seniors/jeunes et 8 en mini)

Article 40 – Liste des brûlés

mise à jour des catégories (U20 → U21, U17 → U18)

Article 41 – Vérification des brûlés

§3 La demande doit être déposée avant le mercredi 18 heures pour une prise en compte le week-end sportif suivant.

Article 46 – Vérification de la qualification

§1 Suppression « Sous contrôle du bureau »

Titre VII « PROCEDURES ET SITUATIONS PARTICULIERES » : supprimé (aucun article, on se réfère à la FFBB)

Article 49 – Situation d'une équipe ayant refusé l'accession la saison précédente

Ajout d'un point 3. Toutefois l'adoption de l'article 49.3 se fait sans vote (c'est un peu dictatorial, on avoue).

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

Suppression de l'article 14 (choix des équipes pour les montées en championnat régional des jeunes)

REGLEMENT COUPE DU CREDIT MUTUEL

Article 8 – Deuxième phase

Suppression du §3 « Les ½ finales féminines et masculines se joueront sur terrain neutre lors d'un week-end fixé par la commission ».

Article 11 – Frais d'arbitrage

§1 : Les indemnités des officiels seront facturées par le CD68 aux clubs en présence a posteriori et les arbitres recevront l'indemnité par virement (auparavant : paiement en espèces ou chèque au début de la rencontre).

§2 : suppression (auparavant : les frais d'arbitrage des finales du 1^{ère} phase et du 2^{ème} phase sont pris en charge par le CD68).

REGLEMENT COUPE U15

Article 1 – Compétition

Supprimer « Décathlon » et « Tarmak ».

Article 8 – Déroulement des rencontres

Préciser : 10 joueurs maxi sur la feuille de marque (règlements sportifs départementaux, même pour une équipe de niveau régional).

Article 9 – Frais d'arbitrage

Les indemnités des officiels seront facturées par le CD68 aux clubs en présence a posteriori et les arbitres recevront l'indemnité par virement (auparavant : paiement en espèces ou chèque au début de la rencontre).

REGLEMENT MINIBASKET

Blocage du score

Dans tous les matchs de minibasket, l'écart au score entre les deux équipes est limité à 30 points, que ce soit sur la feuille ou sur le tableau d'affichage.

Dès qu'un écart de 30 pts est atteints, les éventuels paniers marqués par l'équipe « en avance » ne sont plus inscrits sur e-marque et ne sont plus affichés sur le tableau ; si l'équipe « en retard » marque un panier, celui-ci est comptabilisé, l'écart passe sous les 30 points et l'équipe « en avance » peut à nouveau voir son score progresser.

Article 2 – Encadrement

Les entraîneurs, marqueurs, chronométreurs, arbitres, pour les plateaux ou les rencontres, doivent être licenciés auprès de la FFBB. Dans la salle, la présence d'une personne majeure du club recevant est obligatoire (responsable civilement de l'encadrement d'un groupe de mineurs).

(auparavant : Les encadrants, entraîneurs, pour les plateaux et rencontres doivent être majeurs et licenciés)

Article QUELQUES PARTICULARITÉS

Temps de jeu – titre 1 « format plateau U7 ou U9 » - titre 2 « format championnat U9 ou U11 »
(auparavant : plateau dans les deux titres)

Après discussions, les modifications proposées ci-dessus sont approuvées.

7) ACTIVITES DES COMMISSIONS

- Technique

Terrick NEROME interviendra à ILLZACH le lundi 10 juin 2024

Section sportive du Collège d'Illfurth

Pour la saison à venir, les participants à la section sportive d'Illfurth devront obligatoirement être licenciés en club.

- **Juridique**

Qualification

Les clubs peuvent d'ores et déjà procéder à la ré-affiliation. Rappel : le Président du club doit valider sa licence pour permettre la validation des licenciés du club à partir du 1^{er} juillet 2024.

Salles et terrains

La FFBB a envoyé un courrier au club de Riedisheim concernant la non-conformité de leur salle actuelle. Bonne nouvelle : une nouvelle salle sera construite.

- **Développement**

Panier 3C3

Le panier 3x3 sera installé place de la réunion à Mulhouse pour le tournoi de Nicolas LANG le samedi 8 juin 2024 ainsi que le 25 juin 2024 place Rapp à Colmar pour le passage de la flamme olympique.

Opération Basket Ecole

Cette opération est à présent terminée. Les dernières dotations doivent encore être distribuées.

- **Minibasket**

La FNMB se prépare, le jour J arrive bientôt. Nous avons près de 500 inscrits. Une baisse de 30% par rapport à l'année dernière, ce qui s'explique par la date : fête des pères, l'aïd, une date tard dans la saison pour des bénévoles qui bossent depuis septembre. Mais la fête sera toujours aussi belle et permettra aux jeunes d'avoir plus de matchs ou des matchs plus longs. Nous avons renouvelé tous nos partenariats de l'année dernière et avons accueilli un partenariat très intéressant avec EUROPE 2.

Nous avons la chance d'avoir un support de la CDO pour l'arbitrage nous aurons une quarantaine d'arbitres présents.

En revanche les encadrants d'ateliers sont en voie de disparition... A ce jour AUCUNE inscription d'encadrants n'a été enregistrée... Nous espérons en récupérer une dizaine dans les rangs du club support. Quant aux organisateurs et à l'aide sollicitée auprès de vous, comité directeur, je voulais remercier d'avance Luc Baumann et sa fille qui sont les 2 seuls à s'être inscrits pour nous aider à ranger le dimanche à 16h (hors les membres de la commission et Gérard qui ne peut être là). Mais il n'est pas trop tard... Nous serions heureux d'avoir votre aide le samedi en fin de matinée et début d'après-midi pour la mise en place au PDS et le dimanche à partir de 16h pour le rangement.

- **3c3**

Organisation des opens plus access

Seniors Féminines	U18F – U18M	Seniors Masculins
1 ^{er} mai 2024 à partir de 17 h	8 mai 2024	9 mai 2024 à partir de 10 h
BERRWILLER	MOERNACH	RIEDISHEIM

Matériel

Il serait souhaitable d'acquérir un tableau d'affichage pour le 3c3. Thomas Thro peut être contacté à ce sujet.

Championnat 3C3

Ce championnat a été poussif toute la saison. La question de poursuivre ce championnat se pose.

- **CDO**

Formation EAD 2023-2024

14 candidats validés, 3 en attente (en raison de leur âge) et 13 échecs.

3x3

Thomas THRO continue de gérer les officiels lors de ces rencontres et la CDO remercie le CD68 pour l'indemnisation lors des tournois organisés par le Comité.

3 tournois ont eu lieu dernièrement (1/05 à Berrwiller, 8/05 à Riedisheim et 9/05 à Moernach).

Une participation bénévole des arbitres 3c3 a eu lieu lors de la présence de l'Équipe de France U21 3x3 à Mulhouse du 25 au 27 mai, avec Lucie BATTAGLIA.

Formation continue, séance exceptionnelle

Guillaume SCHEER et Marion ORTIS assureront une séance exceptionnelle de formation continue ce mercredi 1^{er} mai, à la salle du Quartier Plessier à Altkirch. Le thème est l'arbitrage du couple porteur.

Au total 24 arbitres départementaux et régionaux se sont inscrits!

Slam élite

Un stage pour les arbitres sera organisé cet été à Kingsheim, sur 2 jours les 11 et 12 juillet 2024 sous la houlette de Halim Bazine.

Récompenses

La fin de saison approche, avec les traditionnelles remises de récompenses, à tous les échelons.

La FFBB relance l'opération « sifflets or/argent/bronze ».

Le GES remettra 5 « sifflet or » selon décision CRO/Bureau GES. La Ligue ajoute un bon d'achat pour une tenue complète d'arbitre à chaque récipiendaire du « sifflet or ».

Les sifflets « argent » et « bronze » seront remis lors de notre assemblée générale (3 sifflets « argent » et 3 sifflets « bronze »).

2 arbitres seront également honorés lors de l'assemblée générale dans le cadre du pacte « tous engagés ».

Le travail effectué dans les écoles d'arbitrage sera mis à l'honneur à l'assemblée générale de la Ligue du Grand-Est et également lors de notre assemblée générale.

14 DIVERS

- Représentants à l'AG Fédérale

Jérôme DHOLLANDE et José MORENO représenteront le CD68 lors des assemblées générales de la Fédération Française de Basket-Ball en décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La Secrétaire Générale

Chantal TSCHAEN

Le Président

José MORENO